Fiche de présentation du Réseau Tremplin

à destination des acteurs de l'accompagnement ESS en Hauts-de-France

Description du dispositif porté	Bénéficiaires	 Demandeurs d'emplois, personnes en reconversion Collectifs d'artistes, compagnies Collectifs d'habitants
		- Porteurs de projets à la création en ESS (toute personne sensible à l'ESS et ayant un projet)
		- Structures de l'ESS de moins de 3 ans (associations, coopératives, entreprises commerciales de l'ESS, mutuelles, fondation,
		structures ayant l'agrément ESUS)
	Apports aux	- Un accompagnement global dans les différentes étapes liées à la création d'activité/de structure.
	bénéficiaires	- Une analyse et un diagnostic du projet ESS et une prise de recul.
		- Une aide à la recherche de partenaires et de financements.
		- De la mise en réseau, des outils techniques liés à la création d'activité.
		→ Selon les structures d'accompagnement : possibilité d'un hébergement juridique pour tester l'activité
	Etapes du dispositif	Globalement:
		- Réunion d'accueil et de sensibilisation,
		- Etape de diagnostic,
		- Ecriture du projet,
		- Recherche de partenariats,
		- Montage du projet,
		- Plan stratégique prévisionnel,
		- Recherche d'un modèle économique et de financements,
		- Appui à la démarche de création,
		- Suivi post création.
		ACC'ESS:
		- RDV de 1 ^{er} accueil et de sensibilisation,
		 Accompagnement en amont du projet et jusqu'aux 3 ans de l'activité, avec une durée moyenne d'environ 20 heures, Accompagnement possible pour les associations de + de 3 ans qui développent une activité économique et en perspective de la
		création d'un premier emploi.
		→ Selon les structures d'accompagnement : possibilité de « test d'activités » (exemple : CAE), d'appui financier (ex : du FIDESS via Hauts-de-France Active)
		→Intervention possible sur la totalité de l'accompagnement ou en complémentarité sur les volets ESS avec un autre opérateur d'accompagnement (ESS et/ou Maison des Entrepreneurs)





Fonctionnement du réseau	Moyens de sollicitation du dispositif par les bénéficiaires cibles Structures membres	 Via les coordonnées des structures membres sur le site du Réseau Tremplin animé par la CRESS Hauts-de-France : https://tremplin-hdf.org/liste-des-accompagnateurs/. Sur orientation par des partenaires, acteurs de l'ESS, têtes de réseaux et réseaux ESS. Des structures d'accompagnement à la création en ESS via le dispositif Acc'ESS: BGE Flandre Création / BGE Hauts-de-France / BGE Littoral Opale / BGE Picardie / CABBALR - Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane / Emergences 62 / Galilée / La Chambre d'eau / Le Germoir / Maillage Des structures d'accompagnement et/ou de financement intervenant régulièrement auprès de porteurs de projet dans l'ESS: A Petit Pas / Baluchon Association / Cigales HDF / Colline Acepp / ENACTUS / Grands Ensemble (CAE) / Initiatives et Citélicubateur Evident! / Initiative Somme - France Active Picardie / Initiatives Paysannes Hauts-de-France / IRIAE HDF / KatalyZe / LMA HDF / Nord Actif / Pas-de-Calais Actif / OPTEOS (CAE) / SINGA Lille / Toerana Habitat (CAE)
	Comment le rejoindre ?	Le Réseau Tremplin est accessible à tout organisme d'accompagnement des projets ESS en Région Hauts-de-France qui en fera la demande, sous réserve du respect de ses règles de fonctionnement, de partage de ses valeurs, et d'implication dans la vie de la plateforme. Les étapes pour rejoindre le Réseau Tremplin sont les suivantes: 1. Le Réseau Tremplin étant un collectif animé par la CRESS Hauts-de-France, toute structure souhaitant rejoindre le réseau doit en faire la demande par mail « argumenté » auprès de la CRESS Hauts-de-France, en l'envoyant à la chargée de mission en charge du Réseau Tremplin au sein de la CRESS Hauts-de-France : delphine.grilleres@cresshdf.org 2. Une fois la demande reçue, la CRESS Hauts-de-France s'assurera dans un premier temps de l'éligibilité de la structure demandeuse à rejoindre le Réseau Tremplin, en se basant sur les critères mentionnés dans la Charte du Réseau Tremplin 3. Si la structure demandeuse remplit les différents critères, la CRESS informera par mail les autres membres du Réseau Tremplin de la demande de la structure de rejoindre le Réseau Tremplin 4. Les membres du Réseau Tremplin auront alors une semaine (jours ouvrés) pour présenter leur opposition à l'entrée de la structure dans le Réseau Tremplin, en motivant leur refus: a. En cas d'opposition par un ou plusieurs membres du Réseau Tremplin, un vote sera alors réalisé b. En cas de non opposition, la structure demandeuse signera la charte, recevra le règlement intérieur et intégrera officiellement le Réseau Tremplin La sortie du réseau Tremplin est également possible si: a la structure ne partage plus la vision et l'ambition portées par le réseau, les engagements présents dans la charte ne sont pas respectés, a la structure ne s'implique pas dans l'organisation et le bon fonctionnement du réseau, Pour éviter cette décision, le collectif se propose de travailler avec la structure en groupe restreint pour travailler sur sa problématique.





Organisation des	Animation du Réseau Tremplin par la CRESS Hauts-de-France, qui facilite les échanges au sein du réseau et avec les partenaires.
échanges entre	
membres	Rencontres:
	- 2 séminaires par an, communs à l'ensemble des membres,
	Outils de communication :
	 Un site internet dédié au Réseau Tremplin : www.tremplin-hdf.org : reprenant des fiches par membres, les actus des membres, etc.,
	- Participation en commun à des salons autour de la création.
	Travaux communs :
	 Echanges d'infos entre accompagnateurs thématique et généraliste autour de certains accompagnements, avec interventions croisées lors d'ateliers par exemple,
	- Partage d'outils pouvant appuyer le travail d'accompagnement,
Moyen et types d	e - En prenant contact avec la CRESS Hauts-de-France qui anime le Réseau Tremplin.
sollicitation du	- Directement en contactant la structure voulue via les coordonnées des structures membres sur le site du Réseau Tremplin animé
réseau par d'autr	
acteurs de	- Intervention possible sur des événements par exemple.
l'accompagneme	nt
Autres remarques	 Gratuité de l'accompagnement pour le porteur de projet (investissement et implication en temps demandés). Il y a des structures généralistes ou thématiques qui peuvent mener l'accompagnement.
	, a des sa astales generalistes ou mematiques qui peuvene mener i assompagnement.





